

Rentrée universitaire – U.F.R. Pharmacie

Certificat de Synthèse Pharmaceutique

Dr. Sébastien CHANOINE

Université Grenoble Alpes - Tous droits réservés

Commission du Certificat de Synthèse Pharmaceutique

- Mise en place en 2013
- Composition pluridisciplinaire (2020-2021) :
 - Béatrice BELLET
 - Benjamin BOUCHERLE
 - Benoît BUSSER
 - Sébastien CHANOINE
 - Benoît CHOVELON
 - Muriel CORNET
 - Edwige NICOLLE
 - Farid OUKACINE
 - Nicolas TARBOURIECH

- Préparation des sujets
- Organisation des jurys
- Validation du certificat

Arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

L'article 14 est remplacé par les dispositions suivantes :

- « Art. 14.- L'évaluation en vue de l'obtention du certificat de synthèse pharmaceutique, défini en annexe du présent arrêté, est organisée à la fin des enseignements correspondant au tronc commun. Ce certificat, dont l'évaluation s'effectue en partie par des épreuves orales, est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants au cours des enseignements communs du premier cycle et du deuxième cycle ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Ce certificat fait appel à des mises en situations professionnelles ou à des études de cas inspirées du milieu professionnel. Le jury de cette évaluation, désigné par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, est pluridisciplinaire et comprend des enseignants représentant les disciplines dispensées dans le tronc commun. Pour les élèves pharmaciens, un praticien des armées peut participer au jury d'évaluation en vue de l'obtention du certificat de synthèse pharmaceutique.
- « Le jury apprécie le niveau de compétences générales et pharmaceutiques que l'étudiant possède à cette étape de la formation.
- « La validation du certificat de synthèse pharmaceutique est obligatoire pour l'obtention du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques.
- « Des sessions de rattrapage sont organisées dans les mêmes conditions que la session principale avant la fin du quatrième semestre de formation. »

Format <u>mixte</u> du Certificat de Synthèse Pharmaceutique

Examen écrit

- Durée = 1h
- Exercices
 - 15 à 20 questions
 (QRU, QRM, QROC, questions numériques)
 - SIDES-NG / UNESS

Examen oral

- Cas cliniques issus de situations officinales ou hospitalières
- Durée = 40 min
 - Préparation : 20 min
 - Evaluation auprès d'un jury : 15 min
 - Délibération du jury (à huis clos) : 5 min
- Jury : enseignants de l'UFR de Pharmacie (n=3)
 - Grille critériée

Examen oral : parcours de l'étudiant

Convocation de l'étudiant à 8h30, 10h30, 13h30 ou 15h30 dans l'amphithéâtre Boucherle (salle d'attente sans ordinateur, ni téléphone ; surveillance)

Déplacement de l'étudiant vers la salle de préparation avec un membre de la scolarité

Préparation de l'étudiant dans une salle sous surveillance (20 min ; sans document)

Passage devant le jury d'examen (15 min)

Attentes pédagogiques pour l'examen oral



UFR de Pharmacie - Université Grenoble Alpes

Certificat de Synthèse Pharmaceutique

Guide des attentes pédagogiques pour l'examen oral

Année universitaire 2021-2022

Le Certificat de Synthèse Pharmaceutique comporte un examen écrit d'une durée d'une heure et un examen oral.

Modalités d'organisation de l'examen oral

L'examen oral porte sur l'analyse d'un cas clinique. Il est organisé devant un jury pluridisciplinaire de la façon suivante :

- 20 minutes de préparation,
- 15 minutes de soutenance devant le jury.

L'étudiant a, au maximum, 10 minutes de présentation. L'objectif est de réaliser une analyse synthétique du cas clinique en mettant en évidence les points pertinents, et non une simple lecture du cas. Seront suivies 5 minutes de questions posées par les membres du jury.

Compétences attendues pour l'examen oral

CERTIFICAT DE SYNTHESE PHARMACEUTIQUE 2021-2022 GRILLE D'EVALUATION DE L'EXAMEN ORAL

NIVEAUX DE PERFORMANCE COMPETENCES	Niveau insuffisant	NIVEAU SATISFAISANT	NIVEAU EXCELLENT
Identifier les pathologies et les problématiques liées au traitement du patient	L'étudiant n'identifie pas les pathologies et les problématiques liées au traitement du patient	L'étudiant identifie, isolément, les pathologies et les problématiques liées au traitement du patient	L'étudiant hiérarchise et met en relation les pathologies et les problématiques liées au traitement du patient
Interpréter un bilan biologique	L'étudiant n'interprète pas le bilan biologique	L'étudiant connaît les valeurs biologiques normales (analyse descriptive paramètre par paramètre)	L'étudiant apporte des explications aux anomalies biologiques observées en mettant en lien les paramètres biologiques pertinents
Définir les objectifs thérapeutiques du traitement du patient	L'étudiant n'est pas capable de définir les objectifs thérapeutiques	L'étudiant est capable de définir les objectifs thérapeutiques	L'étudiant est capable de définir les objectifs thérapeutiques et de les expliquer au patient
Citer les classes thérapeutiques (+/- mécanismes d'action) des médicaments en précisant les segments –clé des DCI	L'étudiant cite moins de 50% des classes thérapeutiques (+/- mécanismes d'action) des médicaments en précisant les segments –clé des DCI	L'étudiant cite entre 50% et 100% des classes thérapeutiques (+/- mécanismes d'action) des médicaments en précisant les segments –clé des DCl	L'étudiant cite toutes les classes thérapeutiques (+/- mécanismes d'action) des médicaments en précisant les segments –clé des DCI

Préparation au Certificat de Synthèse Pharmaceutique

- Deux séances de TD obligatoires :
 - 1 TD Cas cliniques
 - 1 TD Exercices

Annales du CSP disponibles sur SIDES-NG / UNESS



Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Université Grenoble Alpes (UGA).

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'Université Grenoble Alpes (UGA), et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.